

Première session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 9-10 février 2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2015/1/2/Rev.1

15 janvier 2015 ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (http://executiveboard.wfp.org).

WFP/EB.1/2015/1/2/Rev.1 1

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2015. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. Élection du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi parmi l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. Questions stratégiques actuelles et futures

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. Questions de politique générale

Point sur la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet*

À l'issue de l'adoption de l'Examen quadriennal complet par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2012, le Conseil économique et social des Nations Unies a prié les fonds et programmes des Nations Unies de donner suite à un certain nombre de décisions assorties de délais, en vue de rationaliser et harmoniser leurs activités dans plusieurs domaines. Le Secrétariat fournira un point de la situation concernant les mesures prises et un calendrier d'exécution. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

5. Rapports d'évaluation

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

a) Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM relative aux transferts monétaires et aux bons (2008-2014), et réponse de la direction

La gamme de modalités à la disposition du PAM s'est étoffée avec l'ajout des transferts monétaires et des bons; il s'agit là de l'une des évolutions les plus marquantes ayant découlé du Plan stratégique, qui s'applique à tous les contextes et à tous les types d'opérations du PAM. Prévue dans le cycle d'évaluation des politiques, cette évaluation

^{*} Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.



2 WFP/EB.1/2015/1/2/Rev.1

examine la qualité de la politique, les dispositifs d'appui à sa mise en œuvre, les processus internes, le financement, le choix de telle ou telle modalité, les dispositifs de suivi et les résultats.

b) Rapport succinct de l'évaluation de l'utilisation par le PAM des fonds de financement commun pour la préparation et l'organisation des interventions humanitaires (2009-2013), et réponse de la direction

Cette évaluation, deuxième d'une série de trois évaluations stratégiques consacrées à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise, analyse la contribution des flux financiers provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence, des fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et des fonds humanitaires communs à l'efficacité des préparatifs et des interventions du PAM, y compris les activités qu'il mène avec ses partenaires chargés de l'exécution et de la coordination.

c) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la phase pilote de l'initiative "Achats au service du progrès" du PAM (2008-2013), et réponse de la direction

Il s'agit là de l'évaluation récapitulative de cet important programme pilote. Bien que l'initiative Achats au service du progrès (P4P) soit un programme spécifique, cette évaluation est classée dans la catégorie des évaluations stratégiques en raison de la vaste envergure opérationnelle de l'initiative, de la méthode novatrice suivie, consistant à tirer parti des opérations du PAM en cours pour accroître l'impact sur le développement, et des incidences sur la stratégie du PAM s'agissant de questions transversales telles que les achats, le développement des capacités des agriculteurs et le développement des marchés, les partenariats ou encore les systèmes de gestion des données probantes et des enseignements.

d) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Indonésie (2009–2013) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2009 à 2013 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

Questions opérationnelles

6. Programmes de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du programme de pays ci-après:

➤ Madagascar 200733

7. Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation

a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour les activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Programme de pays Honduras 200240
- Programme de pays Zambie 200157



WFP/EB.1/2015/1/2/Rev.1 3

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Colombie 200708
- Kenya (réfugiés) 200737
- ➤ Kenya (secours) 200736
- ➤ Philippines 200743

8. Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles

a) <u>Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014^{*}</u>

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

b) <u>Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2014^{*}</u>

Le Conseil est saisi, **pour information**, de documents résumant les IPSR ci-après, approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Équateur 200701
- ➤ Madagascar 200735
- Népal 200787
- c) <u>Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2014*</u>
 - Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.
- d) <u>Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2014*</u>
 - Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général

9. Questions d'organisation et de procédure

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2015-2016 est présentée **pour information**.



10. Questions d'administration et de gestion

Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les documents que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI):

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2014;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

11. Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2014 lui est soumis **pour approbation**.

12. Questions diverses

Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est présenté par oral au Conseil **pour information**.

13. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.

